

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 29 juin 2018 au Conseil Départemental de la Seine-Maritime à ROUEN, sous la présidence de Mme Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, en présence du représentant de Mme la Préfète de la Région Normandie, de M. Patrick BERG, Directeur Régional de la DREAL Normandie et de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier,

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014 et n°2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
D E C I D E**


- d'accepter le principe de l'étude pré-opérationnelle d'urbanisme pour le repérage des facteurs d'attractivité du centre-bourg de Mesnil-en-Ouche dont les préconisations pourraient donner lieu à des modes d'interventions expérimentaux,
- d'accepter de lancer cette étude d'un montant plafond de 70 000 € HT, avec le financement suivant :
  - . part Région (40%) = 28 000 € HT
  - . part collectivité (25%) = 17 500 € HT + TVA
  - . part EPF Normandie (35%) = 24 500 € HT
- d'autoriser le Directeur Général de l'EPF de Normandie à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette étude.

Pour Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie, absent,



**M.A POUSSIER-WINSBACK**

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,



**G. GAL**

Délibération approuvée

**l'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales  
chargé du pôle "politiques publiques"**

A Rouen, le  
La Préfète,

18 JUIL. 2018



**Dominique LEPETIT**